

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) n° 622/2012 de la Commission du 11 juillet 2012 modifiant le règlement (CE) n° 641/2009 concernant les exigences d'écoconception applicables aux circulateurs sans presse-étoupe indépendants et aux circulateurs sans presse-étoupe intégrés dans des produits

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 180 du 12 juillet 2012)

Page 6, à l'annexe, point 1, en ce qui concerne le point 2.1.a) de l'annexe I du règlement (CE) n° 641/2009:

au lieu de: «IEE»,

lire: «EEI».

Page 6, à l'annexe, point 1, en ce qui concerne le point 2.2. de l'annexe I du règlement (CE) n° 641/2009:

au lieu de: «IEE»,

lire: «EEI».
